

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1. Les présentes conditions générales de vente définissent les règles de l'échange commercial entre Domel Sp. z o.o., ci-après dénommé Fournisseur, et l'entrepreneur commandé la fabrication et la livraison des produits offerts par Domel Domel Sp. z o.o., ci-après dénommé Client.
2. Les conditions générales de vente font partie intégrante de tous les devis et des commandes ainsi que du contrat conclu avec le Fournisseur. L'ordre de commande auprès du Fournisseur est considéré comme l'acceptation des conditions générales de vente.
3. Les informations disponibles sur le site Internet de Fournisseur ne constituent pas une offre au sens du code civil mais invitent uniquement à passer des commandes.

DEVIS

4. Client peut obtenir un devis pour les produits du Fournisseur en remettant une demande de devis par :
 - a) l'envoi du mail à l'adresse indiquée par le Fournisseur, cependant le Fournisseur n'accepte pas de demandes de prix livrées d'une manière différente que celle décrite ci-dessus, y compris par téléphone, message sms, réseaux sociaux, messagerie instantanée,
 - b) la plate-forme en ligne mise à disposition du Client avec un mot de passe attribué.
5. Dans le cas de l'incapacité d'exécution du devis conformément à une demande de prix ainsi que de son caractère incomplète et illisible, le devis traité par le Fournisseur peut inclure des solutions de substitution appropriées.
6. Le Client est obligé de vérifier la conformité du devis à la demande de prix avant l'ordre de commande. La vérification est nécessaire suite à l'éventualité de solutions de substitution proposées par le Fournisseur. L'ordre de commande incluant une solution de substitution ne peut pas constituer un motif de réclamation.
7. Le devis effectué pour le Client possède sa période de validité. Après l'expiration de la période de validité donnée dans le devis, le Fournisseur se réserve le droit de modifier le prix.
Dans le cas d'une demande de modification du devis par le Client, le délai de réalisation de la commande peut être prolongé dont le Fournisseur ne prend pas la responsabilité.

COMMANDES

8. Les commandes peuvent être passées par :
 - a) l'envoi du message incluant le devis signé et scanné à l'adresse indiquée par le Fournisseur,
 - b) la plate-forme en ligne.
9. Les commandes envoyées à une autre adresse e-mail que celle indiquée, peuvent ne pas être réalisées, ce dont le Fournisseur ne prend pas la responsabilité.

10. La date de comptabilisation de l'acompte sur le compte bancaire est considérée comme la date d'acceptation de la commande. Dans le cas d'une assurance adéquate signée entre le Fournisseur et le Client, la date d'acceptation de la commande est celle de l'envoi de la commande par mail.

11. Le montant d'acompte ainsi que la couverture d'assurance sont fixés individuellement avec le Fournisseur.

12. Le délai de réalisation noté sur le devis est calculé à partir de l'acceptation de la commande.

13. Le délai de réalisation est considéré comme une période nécessaire à réaliser la commande, calculé en semaines à partir de l'acceptation de la commande (donc depuis le versement de l'acompte) jusqu'au placement de la commande fabriquée à l'entrepôt du Fournisseur.

14. Le délai de livraison est considéré comme une période nécessaire à livrer la marchandise à l'entrepôt du Client.

15. Le délai de réalisation et le délai de livraison sont définis individuellement en fonction de la commande. Le Fournisseur n'est pas responsable des délais de réalisation différents pour des commandes ressemblantes.

16. Le délai de réalisation est déclaré approximativement en semaines. L'impossibilité de déclarer un délai de réalisation précis fait suite à des livraisons regroupées dans le même transport. Le Client a le droit de demander une livraison séparée en payant un supplément.

17. Par conséquent, le délai de réalisation prévu, indiqué en réponse à la demande de prix reste approximatif. Le Fournisseur a le droit de préciser le délai de réalisation après la confirmation de la commande par le Client. Le Fournisseur ne prévoit pas l'éventualité de réservation du délai de réalisation avant la confirmation de la commande.

18. Comme tous les produits sont fabriqués sur une demande individuelle du Client, la modification ou l'annulation de la commande ne sont pas réalisables après le lancement de la commande en production. Les modifications de la commande doivent s'effectuer à l'aide de la même adresse e-mail ou du nom d'utilisateur sur la plate-forme en ligne au cours de 24h à partir de l'ordre de commande. En cas de modifications demandées par mail, il faut donner le numéro de la commande. Après 24h aucune modification ne sera possible.

19. Le contrat ne prévoit pas la possibilité de rétractation du contrat après 24h à partir de l'ordre de commande. Le Fournisseur informe que dans le cas de non-paiement de l'acompte, il a le droit de suspendre la réalisation de la commande, d'appeler le Client à l'exécution du contrat en lui proposant un délai complémentaire de 3 jours et après cette période, le Fournisseur a le droit de rétractation du contrat.

20. Les commandes passées sur la plate-forme ou par e-mail ne sont pas remboursables. Les marchandises sont fabriquées en exemplaires uniques, suivant des notices données par le Client. Dans ce cas, il n'est pas possible de se rétracter du contrat ou de renoncer à la réception de la commande après 24h depuis la confirmation. Après le lancement de la commande jusqu'à la fabrication complète, le Client a le droit de rétractation du contrat uniquement en réglant 90% du montant TTC noté sur le devis. Dans le cas où le Client possède l'assurance, les commandes sont acceptées à la hauteur d'un montant limite établi individuellement. Après avoir dépassé le montant limite, le Client est tenu de régler la différence de prix entre le montant de la commande et le montant limite.

21. Dans le cas où le Client possède l'assurance, les factures sont délivrées à la hauteur du montant limite de l'assurance acquise. Après avoir dépassé le montant limite de l'assurance, le Client est tenu de régler la différence de prix entre le montant total de ses commandes et le montant limite de l'assurance.

PAIEMENTS

22 . Les délais de paiement sont établis individuellement à la confirmation de réalisation de la commande.

23. Le Fournisseur ne demande pas au Client de livrer une confirmation du virement. La date de comptabilisation de l'acompte sur le compte bancaire est considérée comme la date de paiement.

24 . Le non-paiement dans les délais prévus ou le dépassement du montant limite de l'assurance autorisent le Fournisseur à suspendre les livraisons des marchandises, à refuser l'acceptation des commandes qui suivent et ainsi à pouvoir déclarer la renonciation à la réalisation des commandes après avoir fourni au Client un appel de paiement.

25. Dans le cas de dépassement du délai de paiement, il se peut que des intérêts pour retard de paiement soient courus et que le Client soit chargé des frais de recouvrement.

26. La demande de réclamation ne dispense pas le Client de l'obligation de payer tout le montant de la commande.

LIVRAISONS

27. Le Fournisseur ne prend pas la responsabilité de retards dans les livraisons pour des raisons indépendantes de sa volonté. Le Fournisseur s'oblige à tenir le Client informé par e-mail sur toutes les raisons de retard dans les livraisons.

28. Le Fournisseur tiendra le Client informé sur la date exacte de livraison 24h avant sa réalisation.

29. La livraison dans l'UE est effectuée sur la base d'Incoterms-DAP (Delivery at Place).

30. Le lieu de livraison indiqué par le Client doit assurer un accès libre au camion et disposer d'une zone de déchargement.

31. Le client s'oblige à la réception des marchandises commandées dans les délais prévus et particulièrement à une bonne préparation technique et réalisation du déchargement dans le lieu de livraison en assurant le contrôle qualitatif et quantitatif.

32. Les marchandises sont livrées sur les palettes jetables en bois. Leurs frais d'élimination sont à la charge du Client.

33. La non-réception des marchandises dans les délais prévus ne dispense pas le Client de l'obligation de régler le paiement pour les produits fabriqués au prix établi avant. Dans ce cas, le Client sera obligé de régler les frais supplémentaires d'entreposage des produits. Les frais d'entreposage sont fixés individuellement selon le cas.

34. Dans le cas où le Client déclare l'impossibilité de la réception des marchandises dans les délais prévus, le Fournisseur proposera une autre date de livraison. La date de livraison proposée peut différer de celle fixée auparavant.

35. Les livraisons partielles sont acceptables.

36. Les modalités pour déposer une réclamation sont définies sur la Carte de Garantie qui est un document séparé.

37. Les échantillons et modèles sont des matériaux de référence se rapportant à la qualité et aux couleurs. Des différences qui sont typiques pour les matériaux naturelles, ne constituent pas un fondement de la réclamation.

38. Les critères de qualité pour les vitrages isolants sont définis par la Norme Européenne EN 1279:2018. Le Fournisseur informe que les propriétés naturelles du verre et le processus de traitement du verre visant à obtenir des qualités fonctionnelles, peuvent déterminer l'aspect visuel du produit.

DISPOSITIONS FINALES

1. Le Fournisseur se réserve le droit de mettre des modifications dans les Conditions générales de vente (CDV).

2. Dans le cas où certaines dispositions sont considérées comme inefficaces ou invalides, d'autres dispositions restent en vigueur.

3. Pour les dispositions de CDV relatives aux livraisons, la loi polonaise est applicable. Tout litige est tranché par le tribunal ordinaire géographiquement compétent pour le siège du Fournisseur.

4. CDV s'appliquent à partir du

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

5. Les données personnelles sont protégées en vertu du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement général sur la protection des données) (Journal officiel de l'UE L119 p.1 de 2016, rectifié Journal officiel de l'UE L127 p.2 de 2018).

6. Dans le cadre du traitement de la commande, le Fournisseur et le Client, en tant que responsables de traitement indépendants, partageront les données personnelles de leurs représentants ou agents entre eux exclusivement dans le cadre du traitement de la commande. Le Client s'engage à informer les personnes dont les données ont été mises à disposition dans le cadre de l'exécution de la commande de la nécessité de fournir leurs données aux fins de l'exécution de la commande, ainsi que du contenu de la clause d'information ci-dessous, et à remplir l'obligation d'information prévue à l'article 14 du RODO pour le reste.

7. Le gestionnaire des données personnelles est Domel Sp. z o.o., dont le siège social est situé à Łomża, 4 Akademicka Street, 18-400 Łomża, e-mail : domel@domel.pl, numéro de téléphone 86 215 66 88.

8. Les données à caractère personnel sont traitées par l'administrateur des données aux fins de :

a) l'exécution du contrat conclu entre le client et l'administrateur, ainsi que pour prendre des mesures visant directement à conclure le contrat (article 6, paragraphe 1, point b), du RODO) ;

b) le respect par l'administrateur des obligations qui lui incombent en vertu de la loi, y compris la législation fiscale (article 6, paragraphe 1, point c), du RODO) ;

c) l'accomplissement des intérêts légitimes poursuivis par l'administrateur, y compris l'affirmation de réclamations potentielles, le marketing direct des propres produits et services de l'administrateur (article 6(1)(f) du RODO).

9. Les destinataires des données personnelles seront les institutions autorisées sur la base de la loi, les entités de traitement qui fournissent des services à l'administrateur et à qui les données sont confiées, et d'autres entités avec lesquelles l'administrateur coopère, en particulier : les entités responsables de la fourniture et de la maintenance de l'infrastructure informatique, les entités fournissant des services d'archivage, de destruction de documents, des services de traduction, des services postaux, des services de messagerie, des services juridiques, des services d'audit, des services bancaires, d'assurance et de transport, ainsi que les entités du groupe DOMEL et les entités coopérant avec l'administrateur, dans la mesure où cela est nécessaire à l'exécution des objectifs susmentionnés.

10. Les données personnelles seront stockées pendant la période d'exécution de la commande, ainsi que pendant la période requise par les dispositions légales pertinentes concernant le stockage de la documentation comptable et fiscale et la limitation des réclamations spécifiées dans les dispositions légales - afin de poursuivre les réclamations et de se défendre contre d'éventuelles réclamations.

11. La fourniture de données à caractère personnel est volontaire, mais nécessaire à la conclusion et à l'exécution de la commande. L'absence de données entraînera l'impossibilité de conclure et d'exécuter la commande.

12. Le client a le droit de :

1) demander l'accès au contenu de ses données personnelles et le droit de les rectifier ;

2) dans les cas prévus par la loi, de demander la suppression des données, de demander la limitation des données traitées, de transférer les données, de s'opposer au traitement des données ;

3) déposer une plainte auprès de l'autorité de contrôle - le président de l'Office de protection des données personnelles, si le traitement des données par l'administrateur enfreint les dispositions relatives à la protection des données personnelles.

13. L'administrateur ne transfère pas de données à caractère personnel à un pays tiers ou à une organisation internationale.

14. Les données à caractère personnel ne seront pas traitées de manière automatisée et, en particulier, ne feront pas l'objet d'un profilage.